

veulent prendre part au débat. Je demande donc au ministre de tenir compte de ces observations avant d'autoriser l'abandon de certaines lignes de chemin de fer.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je me demande si je ne devrais pas répondre immédiatement à certaines questions avant qu'il s'en accumule un trop grand nombre. Je voudrais me borner à répondre aux questions précises des députés. J'en oublierai certainement quelques-unes, mais cela est uniquement attribuable à ce que je prends moi-même mes notes, système qui laisse fort à désirer.

M. Pigeon: Je voudrais poser une question au ministre. A l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé un renseignement au sujet du canal de Soulanges.

L'hon. M. McIlraith: Je pourrais peut-être y répondre en premier lieu, mais j'espérais que le député attendrait que nous en venions au crédit pertinent car, à ce moment-là, j'aurais les renseignements précis sous les yeux. La situation est assez claire et elle s'est produite sous mon prédécesseur. D'après ce que je crois comprendre, des représentants du gouvernement de la province de Québec ont suggéré qu'ils pourraient prendre en charge le canal. Puis il y a eu des pourparlers portant sur les détails de l'opération qui se sont prolongés l'année dernière, ou pendant deux ans—longtemps en tous cas—à la suite desquels, on nous a laissé entendre qu'on n'était pas intéressé à prendre possession du canal. Il nous reste donc à déterminer comment nous défaire de ce canal.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je ne veux pas interrompre le ministre, mais j'aimerais saisir cette occasion pour signaler que, dans la mesure où le gouvernement fédéral est en cause, nous sommes parvenus à une conclusion à propos du canal de Soulanges...

L'hon. M. McIlraith: C'est juste.

L'hon. M. Balcer: ... et le ministère des Transports a signifié au gouvernement du Québec qu'il était convenu de remettre le canal à la province. Nous avons écrit à la province et lui avons demandé d'adopter un décret du conseil à cette fin, mais nous n'avons jamais reçu ce décret. Ce n'est qu'en ces tout derniers jours que j'ai lu dans les journaux que le gouvernement fédéral avait refusé. C'est absolument faux, parce que nous n'avons pas refusé.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je tiens à préciser, pour qu'il n'y ait aucune équivoque là-dessus, que le gouvernement fédéral n'a pas refusé; il n'a pas encore refusé. C'est plutôt le contraire. Le gouvernement fédéral s'est toujours tenu prêt et disposé à

effectuer le transfert aux autorités provinciales, et ces dernières nous disent maintenant qu'elles ne sont pas disposées à l'accepter. Voilà où en sont les choses.

M. Pigeon: Que ferez-vous, vous, de ce canal?

L'hon. M. McIlraith: J'aurai sans doute une déclaration à faire bientôt à ce sujet, mais je suppose que nous en disposerons d'une façon ou d'une autre. Je ne m'oppose pas à fournir la correspondance à ce sujet, si un député veut l'obtenir. Mais je ne l'ai pas ici en ce moment. Je croyais, quand cette question a été posée à l'appel de l'ordre du jour, qu'elle ne serait pas soulevée de nouveau avant que nous abordions le poste pertinent des crédits et que je pourrais donner des renseignements plus précis, des dates et le reste.

J'aimerais aborder d'autres questions qui ont été soulevées. Le député de Lapointe a parlé assez longuement des déficits du National-Canadien et d'autres choses du genre. Mais l'argument qu'il a posé serait plus approprié au moment où le comité sera saisi du rapport annuel et des états financiers des chemins de fer Nationaux. Ce problème doit être étudié au comité, ou lors de l'examen par la Chambre des projets de loi ayant trait au financement du National-Canadien. En effet, on ne saurait répondre à cette question ici, en ce moment, de façon détaillée et approfondie. Je dirai même que dans la forme très détaillée que lui a donnée l'honorable député, la question ne se rattache pas à l'étude des prévisions budgétaires.

Néanmoins, j'affirme à l'honorable député que nous serons heureux d'analyser les points qu'il a soulevés. Ce que je viens de dire ne s'applique pas à l'ensemble du problème qu'il a posé, et qui mérite d'être examiné avec plus de soin et d'attention.

M. Fisher: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? L'an dernier, quand M. Gordon a été convoqué devant le comité dont a parlé le ministre, l'actuel ministre de la Justice et moi-même lui avons posé plusieurs questions sur le déficit, la dette, et ainsi de suite. M. Gordon nous a déclaré à l'époque: «Je ne puis aborder un aspect de cette question sans en étudier l'ensemble», c'est-à-dire les formules, et tout le reste. Je signale au ministre qu'au comité, à l'étape de la résolution ou pendant le débat sur le bill ayant trait au financement, l'an dernier, nous n'avons pu examiner la structure de la dette du National-Canadien.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je voulais aborder une autre partie de la question posée par l'honorable député de Port-Arthur. Mais je lui ferai remarquer que